



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONCLUSION D’UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

DELIBERATION N° DELIB-2025-173

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

La construction du projet immobilier « Armonia » porté par le promoteur immobilier REALITES nécessite d'importants travaux de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. De ce fait, ENEDIS a missionné la société SPIE pour la réalisation de travaux de raccordement qui vont emprunter des propriétés de la ville, cadastrées BL145 et BL147 situées Boulevard SCHUMAN.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Ville consent à cette servitude à ENEDIS et à son sous-traitant est joint à la présente délibération.

La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L-2122-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la demande d'ENEDIS en date du 20 janvier 2025 ;

Considérant la nécessité de ces travaux pour la réalisation du projet immobilier « Armonia ».

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition écologique du 4 mars 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles BL 147 et BL 145 ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET